

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 12 AOÛT 2024

Assemblée publique de consultation de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 12 août 2024 à 19 h 15, à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Boulais, mairesse;

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;

Absents : messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude.

Également présente :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

L'assemblée publique de consultation débute à 19 h 20.

L'objet de cette assemblée publique de consultation concerne le projet de règlement suivant :

- 2024-185-32 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage.

Madame Suzanne Boulais, mairesse, explique le contenu du projet de règlement d'urbanisme.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

L'assemblée publique de consultation est levée à 19 h 25.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 12 août 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;

Absents : messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude.

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présente :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAL**
- 4. RÈGLEMENTS**
 - 4.1** Règlement numéro 2024-299 abrogeant le règlement numéro 2005-133 établissant un service d'abonnement par la poste aux bulletins d'information municipale et en fixant le tarif
 - 4.1.1** Avis de motion
 - 4.1.2** Dépôt du projet
 - 4.2** Règlement numéro 2024-300 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation des pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
 - 4.2.1** Avis de motion
 - 4.2.2** Dépôt du projet
 - 4.3** Règlement numéro 2024-301 relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire
 - 4.3.1** Avis de motion
 - 4.3.2** Dépôt du projet
 - 4.4** Règlement numéro 2024-28-02 modifiant le règlement numéro 97-28 relatif au règlement sur les dérogations mineures
 - 4.4.1** Avis de motion
 - 4.4.2** Dépôt du projet
 - 4.5** Règlement numéro 2024-228-03 modifiant le règlement numéro 2014-228 sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité
 - 4.5.1** Avis de motion
 - 4.5.2** Dépôt du projet
 - 4.6** Règlement numéro 2024-185-32 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, afin de réglementer la coupe obligatoire d'arbres jugés dangereux ou à risque pour l'emprise de la route ou pour tout autre endroit appartenant à la Municipalité, définir et encadrer l'usage « Centre équestre » ainsi que retirer l'usage de catégorie C5-1 « Restauration » à titre d'usage complémentaire à un centre équestre dans la zone A-10 : adoption du 2^e projet
- 5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL**
 - 5.1** Demandes transmises au Conseil
 - 5.1.1** Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot : demande d'appui concernant l'obligation de procéder à l'adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sa lourdeur administrative
 - 5.2** Demandes des personnes présentes dans la salle
- 6. URBANISME ET INSPECTION MUNICIPALE**
- 7. TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1** Usine de traitement des eaux usées : remplacement de filage et de câblage électrique
- 8. EAU POTABLE**
- 9. BÂTIMENTS MUNICIPAUX**
- 10. VOIRIE**
 - 10.1** Lampadaires de rue dans le secteur formé des rues Danielle, Lesage, Paul-Théberge, Pierre-Séguin et Béchard : résultats du sondage adressé aux propriétaires
 - 10.2** Travaux de fermeture d'un fossé sur le rang de la Montagne au coin de la rue des Pins – entérinement

10.3 Travaux d'élargissement des avenues du Curé-Dupuis et Armand-GUILLET ainsi que de la rue Bessette (aménagement d'un débarcadère pour autobus scolaires) et autres travaux connexes : modification du modèle de clôture pour le débarcadère

11. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

12. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

13. SÉCURITÉ

14. LOISIRS

14.1 Terrain de baseball : achat d'argile

15. AFFAIRES FINANCIÈRES

15.1 Comptes du mois

16. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.1 Ministère de la Langue française : désignation d'une émissaire

16.2 Gestion des ordinateurs, des courriels ainsi que du serveur et support informatique : contrat

16.3 Colloque de zone ADMQ : inscription de la directrice générale et greffière-trésorière

16.4 Emploi étudiant d'accompagnatrice d'enfant avec besoins particuliers – camp de jour d'été 2024 : fin d'emploi

16.5 Emploi étudiant d'accompagnateur d'enfant avec besoins particuliers – camp de jour d'été 2024 : embauche

17. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

18. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI

19. VARIA

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'adopter** l'ordre du jour avec le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PROCÈS-VERBAL

2024-08-0225

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance dudit procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. RÈGLEMENTS

4.1 Règlement numéro 2024-299 abrogeant le règlement numéro 2005-133 établissant un service d'abonnement par la poste aux bulletins d'information municipale et en fixant le tarif

4.1.1 Avis de motion

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame la conseillère Karine St-Germain que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2024-299 abrogeant le règlement numéro 2005-133 établissant un service d'abonnement par la poste aux bulletins d'information municipale et en fixant le tarif.

4.1.2 Dépôt du projet

Le projet de règlement numéro 2024-299 abrogeant le règlement numéro 2005-133 établissant un service d'abonnement par la poste aux bulletins d'information municipale et en fixant le tarif est déposé.

(Le texte du projet de règlement numéro 2024-299 peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

4.2 Règlement numéro 2024-300 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation des pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

4.2.1 Avis de motion

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame la conseillère Claudia Drogue que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2024-300 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation des pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

4.2.2 Dépôt du projet

Le projet de règlement numéro 2024-300 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation des pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats est déposé.

(Le texte du projet de règlement numéro 2024-300 peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

4.3 Règlement numéro 2024-301 relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

4.3.1 Avis de motion

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Robert que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2024-301 relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

4.3.2 Dépôt du projet

Le projet de règlement numéro 2024-301 relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire est déposé.

(Le texte du projet de règlement numéro 2024-301 peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

**AVIS DE
MOTION**

4.4 Règlement numéro 2024-28-02 modifiant le règlement numéro 97-28 relatif au règlement sur les dérogations mineures

4.4.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Karine St-Germain que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2024-28-02 modifiant le règlement numéro 97-28 relatif au règlement sur les dérogations mineures.

4.4.2 Dépôt du projet

Le projet de règlement numéro 2024-28-02 modifiant le règlement numéro 97-28 relatif au règlement sur les dérogations mineures est déposé.

(Le texte du projet de règlement numéro 2024-28-02 peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

4.5 Règlement numéro 2024-228-03 modifiant le règlement numéro 2014-228 sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité

4.5.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisa Collard que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2024-228-03 modifiant le règlement numéro 2014-228 sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité.

4.5.2 Dépôt du projet

Le projet de règlement numéro 2024-228-03 modifiant le règlement numéro 2014-228 sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité est déposé.

(Le texte du projet de règlement numéro 2024-228-03 peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

4.6 Règlement numéro 2024-185-32 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, afin de réglementer la coupe obligatoire d'arbres jugés dangereux ou à risque pour l'emprise de la route ou pour tout autre endroit appartenant à la Municipalité, définir et encadrer l'usage « Centre équestre » ainsi que retirer l'usage de catégorie C5-1 « Restauration » à titre d'usage complémentaire à un centre équestre dans la zone A-10 : adoption du 2^e projet

2024-08-0226

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité désire modifier le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage présentement en vigueur en adoptant le règlement numéro 2024-185-32, afin de réglementer la coupe obligatoire d'arbres jugés dangereux ou à risque pour l'emprise de la route ou pour tout autre endroit appartenant à la Municipalité, définir et encadrer l'usage « Centre équestre » ainsi que retirer l'usage de catégorie C5-1 « Restauration » à titre d'usage complémentaire à un centre équestre dans la zone A-10;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue avant la présente séance du Conseil;

12 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications devaient être apportées au premier projet de règlement afin de préciser l'emplacement des arbres jugés à risque ou dangereux pour lesquels la Municipalité pourra intervenir;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications sont incluses au présent second projet de règlement et ne modifient pas la teneur principale du premier projet précédemment adopté;

CONSIDÉRANT QU'une copie du deuxième projet de règlement numéro 2024-185-32 a été remise aux membres du Conseil municipal selon les délais prescrits par la loi, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce projet de règlement a pour objet de réglementer la coupe d'arbres dangereux ou à risque pour l'emprise de la route ou pour tout autre endroit appartenant à la Municipalité, définir et encadrer l'usage « Centre équestre » ainsi que retirer l'usage de catégorie C5-1 « Restauration » à titre d'usage complémentaire à un centre équestre dans la zone A-10;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'adopter** le deuxième projet de règlement numéro 2024-185-32 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, lequel stipule ce qui suit :

(Le texte du 2^e projet de règlement numéro 2024-185-32 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot : demande d'appui concernant l'obligation de procéder à l'adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sa lourdeur administrative

Les membres du Conseil municipal ne souhaitent pas donner suite à cette demande d'appui.

5.2 Demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil municipal répondent à la demande d'information d'un citoyen présent dans la salle concernant le projet d'Espace multifonction qui a été interrompu suite à l'absence de subvention.

6. URBANISME ET INSPECTION MUNICIPALE

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

12 AOÛT 2024

7. TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Usine de traitement des eaux usées : remplacement de filage et de câblage électrique

2024-08-0227

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière visite d'inspection de la Mutuelle des municipalités du Québec, des recommandations ont été formulées concernant des travaux électriques à effectuer à l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Les Électriciens Phénix inc. afin d'effectuer les travaux recommandés;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Les Électriciens Phénix inc. afin d'effectuer le remplacement de filage et de câblage électrique à l'usine de traitement des eaux usées, le tout selon la soumission datée du 2 juillet 2024 au montant de 4 500,00 \$, taxes en sus, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. EAU POTABLE

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

9. BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

10. VOIRIE

10.1 Lampadaires de rue dans le secteur formé des rues Danielle, Lesage, Paul-Théberge, Pierre-Séguin et Béchard : résultats du sondage adressé aux propriétaires

2024-08-0228

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, les membres du Conseil municipal ont résolu de transmettre un sondage à tous les propriétaires du secteur formé des rues Danielle, Lesage, Paul-Théberge, Pierre-Séguin et Béchard, afin d'obtenir leur avis concernant l'ajout de 4 lampadaires de rue dans ledit secteur (réf. résolution numéro 2024-06-0183);

CONSIDÉRANT les résultats audit sondage :

	En faveur des lampadaires	Contre les lampadaires
Nombre de réponses :	12	5
Pourcentage :	71 %	29 %
Nombre total de réponses reçues :	17	
Nombre de formulaires transmis :		39
Taux de participation :		44 %

12 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QU'après discussions, les membres du Conseil municipal souhaitent suivre l'opinion de la majorité des répondants au sondage et aller de l'avant avec ce projet afin de renforcer la sécurité de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède déjà les 4 têtes de lampadaire au DEL qui pourraient être installées sur les poteaux existants (surplus suite à la conversion effectuée en 2023) (réf. résolution numéro 2022-12-0385);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De mandater** la directrice générale et greffière-trésorière afin d'obtenir des soumissions pour l'installation ainsi que le branchement des têtes de lampadaire en possession de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.2 Travaux de fermeture d'un fossé sur le rang de la Montagne au coin de la rue des Pins – entérinement

2024-08-0229

CONSIDÉRANT QU'au cours du mois de juillet 2024, le responsable de la voirie et le journalier senior ont effectué des travaux de fermeture d'un fossé sur le rang de la Montagne, au coin de la rue des Pins, qui devaient être effectués depuis la fin de l'aménagement de la piste cyclable (remise en état d'un terrain);

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux étaient prévus au budget 2024;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu au budget était beaucoup plus élevé que les coûts de réalisation, puisque les travaux ont été effectués à l'interne au lieu d'être réalisés par un entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'entériner** les dépenses reliées aux travaux de fermeture d'un fossé sur le rang de la Montagne, au coin de la rue des Pins, qui ont été effectués à l'interne, le tout pour un montant total de 7 309,16 \$, toutes taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.3 Travaux d'élargissement des avenues du Curé-Dupuis et Armand-GUILLET ainsi que de la rue Bessette (aménagement d'un débarcadère pour autobus scolaires) et autres travaux connexes : modification du modèle de clôture pour le débarcadère

2024-08-0230

CONSIDÉRANT QUE le modèle de clôture prévu dans l'appel d'offres pour les travaux d'élargissement des avenues du Curé-Dupuis et Armand-Guillet ainsi que de la rue Bessette (aménagement d'un débarcadère pour autobus scolaires) (MSG-2024-02) n'est plus disponible auprès des fournisseurs;

CONSIDÉRANT le nouveau modèle de clôture proposé au même prix;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la modification du modèle de clôture pour le débarcadère sur la rue Bessette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

12. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

13. SÉCURITÉ

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

14. LOISIRS

14.1 Terrain de baseball : achat d'argile

2024-08-0231

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat d'argile pour le terrain de baseball;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Agrébec inc.;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat d'argile pour le terrain de baseball auprès de l'entreprise Agrébec inc. pour un montant maximal de 1 769,12 \$, toutes taxes incluses, le tout selon la soumission datée du 8 août 2024, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15. AFFAIRES FINANCIÈRES

15.1 Comptes du mois

2024-08-0232

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques, toutes deux datées du 7 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 188 809,47 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 92 643,06 \$, lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.1 Ministère de la Langue française : désignation d'une émissaire

2024-08-0233

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la désignation d'une émissaire afin de représenter la Municipalité auprès du ministère de la Langue française;

CONSIDÉRANT QUE l'émissaire désignée sera chargée de transmettre la directive particulière qui devra être adoptée par la Municipalité avant le 1^{er} décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De désigner** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, émissaire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire auprès du ministère de la Langue française, à compter des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*

Madame la conseillère Lisa Collard déclare avoir un intérêt dans le dossier relatif à l'octroi d'un contrat de gestion des ordinateurs, des courriels ainsi que du serveur et support informatique pour la Municipalité, et se retire des discussions.

16.2 Gestion des ordinateurs, des courriels ainsi que du serveur et support informatique : contrat

Le traitement de ce dossier est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

*

Madame la conseillère Lisa Collard réintègre les discussions pour la suite des dossiers.

16.3 Colloque de zone ADMQ : inscription de la directrice générale et greffière-trésorière

2024-08-0234

CONSIDÉRANT QUE madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, souhaite s'inscrire au Colloque de zone (zone 5) organisé par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ci-après « ADMQ ») qui se tiendra le 11 septembre 2024 à Henryville;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'inscription de madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, au Colloque de zone (zone 5) de l'AMDQ et l'émission d'un chèque au montant de 86,23 \$, toutes taxes incluses, pour le paiement des frais d'inscription;
- **D'autoriser** les dépenses reliées au déplacement et au repas ainsi que leur paiement;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16.4 Emploi étudiant d'accompagnatrice d'enfant avec besoins particuliers – camp de jour d'été 2024 : fin d'emploi

2024-08-0235

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, les membres du Conseil municipal ont procédé à l'embauche de madame Mégane Béland Brouillette à titre d'accompagnatrice d'enfant avec besoins particuliers pour le camp de jour d'été 2024 (réf. résolution numéro 2024-05-0162);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent mettre fin à l'emploi de madame Béland Brouillette avant la fin du camp de jour d'été 2024;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De mettre fin** à l'emploi de madame Mégane Béland Brouillette à compter des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16.5 Emploi étudiant d'accompagnateur d'enfant avec besoins particuliers – camp de jour d'été 2024 : embauche

2024-08-0236

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté l'entreprise Camp Youhou! (Le Groupe Domisa inc.) pour la gestion du camp de jour estival et que celle-ci est responsable de la gestion des moniteur(rice)s et des accompagnateurs(rice)s pour ledit camp de jour (réf. résolution numéro 2024-03-0079);

CONSIDÉRANT QUE, selon l'Entente en vigueur avec le Camp Youhou!, la Municipalité est responsable d'embaucher et de débourser le salaire des accompagnateur(rice)s d'enfants avec des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, les membres du Conseil municipal ont procédé à l'embauche de trois accompagnatrices d'enfants avec besoins particuliers pour le camp de jour d'été 2024 (réf. résolution numéro 2024-05-0162);

CONSIDÉRANT QUE lors de la présente séance, les membres du Conseil municipal ont mis fin à l'emploi d'une des trois accompagnatrices et qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement pour les 4 derniers jours du camp de jour d'été 2024 (réf. résolution numéro 2024-08-0235);

CONSIDÉRANT QUE la candidature de monsieur Yan-Olivier Roy a été retenue;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De procéder** à l'embauche de monsieur Yan-Olivier Roy afin d'occuper le poste d'accompagnateur pour un enfant avec des besoins particuliers durant les 4 derniers jours du camp de jour d'été 2024 de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, à temps plein, selon les conditions prévues au document « *Rémunération des officiers et employés municipaux* » daté du 12 août 2024;
- **De fixer** la date d'entrée en fonction de monsieur Yan-Olivier Roy au 13 août 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

18. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI

Madame Suzanne Boulais, mairesse, mentionne que la Municipalité a reçu une correspondance de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la contribution gouvernementale accordée à la Municipalité dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

19. VARIA

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Suzanne Boulais, mairesse, répond aux questions des personnes présentes dans la salle concernant le salaire des élus et les services d'IHR Télécom.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-08-0237

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2024-08-0229
2024-08-0231
2024-08-0232
2024-08-0234

Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière

Suzanne Boulais, mairesse

Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière

12 AOÛT 2024

ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, mairesse